

N° 51

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XIII

COOPERATION

Par M. Maurice VÉRILLON,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Henri Caillavet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, vice-présidents ; Pierre Bouneau, Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon, James Marson, secrétaires ; Henri Agarande, Jean de Bagnaux, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldaquès, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Auguste Cousin, Jean David, Charles Durand, Maurice Fontaine, Claude Fuzier, Adrien Gouteyron, Mme Brigitte Gros, MM. Robert Guillaume, Robert Lacoste, Christian de La Malène, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Emile Vivier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 9), 1294 (tome III) et in-8° 227.

Sénat : 49 et 50 (tome III, annexe 6), 53 (tome III) (1979-1980).

Loi de finances. — Coopération - Relations culturelles, scientifiques et techniques.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
I. — La coopération aujourd'hui	4
A. — Une internationalisation croissante de la coopération	4
B. — Un redressement de l'aide française	6
1. — La répartition des crédits	6
2. — L'évolution des effectifs d'assistance technique	8
II. — Les actions culturelles	9
A. — Les centres culturels	9
1. — La réforme du statut des centres culturels	9
a) Organisation financière	9
b) Organisation administrative	10
2. — Les nouvelles priorités	10
a) Le respect des cultures traditionnelles	10
b) La diffusion du livre	10
B. — L'aide aux enseignements	11
1. — L'enseignement primaire et secondaire	11
2. — L'enseignement supérieur	13
3. — L'enseignement technique et la formation professionnelle	13
C. — La coopération scientifique	15
Audition du Ministre	17
Examen du rapport en commission et conclusions	20

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

En 1980, notre action de coopération aura vingt ans : c'est en effet en 1960 que la plupart de nos partenaires africains ont accédé à l'indépendance.

L'effort français de coopération s'est progressivement adressé, au cours de ses vingt années, à d'autres pays que ceux qui relevaient de la sphère coloniale française, pour se développer aujourd'hui, dans vingt-cinq pays (1).

Ainsi, la sixième conférence au sommet franco-africaine s'est tenue, au mois de mai dernier, à Kigali, capitale du Rwanda, ancienne colonie belge.

Le projet de budget pour 1980 est marqué par les orientations retenues au cours de cette conférence, et notamment par l'engagement pris par le Président de la République d'une augmentation notable de nos aides aux investissements. Cet accent mis sur le soutien aux opérations de développement économique, ainsi que le renouvellement de la Convention de Lomé, situent les priorités du projet de budget qui ne bénéficie guère aux actions de coopération culturelle et sociale, dont les crédits ne croissent que de 3,61 %. Cependant, les autres aspects de notre coopération culturelle — enseignement, recherche scientifique — évoluent de façon positive.

(1) Ce sont les suivants : Bénin, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Bissau, Haïti, Haute-Volta, Liberia, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Saint-Thomas, Tchad, Togo, Zaïre.

I. — LA COOPERATION AUJOURD'HUI

Au cours des vingt années qui viennent de s'écouler, les données internationales dans lesquelles s'insère notre action de coopération ont profondément évolué, sans que les modalités de notre action prennent toujours en compte les modifications intervenues tant chez nos partenaires africains que dans les relations entre le monde développé et les pays défavorisés.

Le projet de budget pour 1980 est l'occasion d'un essai d'ajustement de nos actions à ce nouveau cadre international, d'abord par le niveau des masses financières qu'il met en jeu et qui sont nettement réévaluées par rapport aux années passées, ensuite par les nouvelles orientations données à notre coopération culturelle.

A. — Une internationalisation croissante de la coopération.

Un nombre accru de pays développés apporte des aides diverses aux pays africains dont l'avenir politique, souvent incertain, suscite des pressions multiples et contradictoires. Mais le fait que l'Afrique est aujourd'hui une zone de tensions internationales n'est pas seul à l'origine de l'intérêt que ce continent suscite : de nombreuses actions internationales entreprises en sa direction sont motivées au premier chef par la volonté de venir en aide à des populations, souvent démunies, et parfois misérables, plus que par des mobiles géo-politiques.

Aujourd'hui, les relations bilatérales entre les pays africains et la plupart des pays développés s'intensifient, alors que les aides multilatérales prennent elles-même de l'ampleur.

Cette évolution est retracée dans le tableau ci-après qui décrit la répartition de l'aide publique au développement (A. D. P.) en provenance des pays développés et des principaux fonds multilatéraux.

Evolution de l'aide publique au développement.

	A + B		TOTAL DE L'A.P.D. (VERSEMENTS NETS) EN DOLLARS 1976. — POURCENTAGE																			
	Total M. dollars.	A.P.D.	A	a	Dont :								b	c	B	Dont :						
			Bilatérale.	C. A. D. (1).	France.	Belgique.	Allemagne.	Etats-Unis d'Amérique.	Canada.	Pays-Bas.	Grande-Bretagne.	Japon.	Pays de l'Est (2).	O. P. E. P.	Multilatérale.	F. A. D. (2).	C. E. E.	A. I. D. (4)	O. N. U.	O. P. E. P.	B. I. D. (5).	F. M. I.
1969.....	1 108	100	72,5	69,3	39,4	13,4	6,1	6,6	1,1	»	0,9	0,1	3,2	»	27,5	»	17	2,8	7,5	»	0,2	»
1976.....	1 658	100	68,8	57,5	27,8	9	6,8	5,4	4,1	1,2	0,6	0,9	1,7	9,6	31,2	0,3	13,5	8,2	6,9	1,4	0,9	»
1977.....	1 739	100	68,2	58,5	24,6	9,1	7,7	6,6	3,3	1,7	0,8	1,2	1,6	8,2	31,8	1,1	11	9	5,9	2,4	1,1	1,2

1 dollar 1976 = 4,78 F 1976.

(1) C. A. D. : Comité d'aide au développement (O. C. D. E.).

(2) Pays de l'Est : U. R. S. S., Europe de l'Est, Chine.

(3) F. A. D. : Fonds africain de développement.

(4) A. I. D. : Association internationale de développement (Banque mondiale).

(5) B. I. D. : Banque interaméricaine de développement.

A la lecture de ce tableau, on constate :

— une légère croissance des aides multilatérales au détriment des aides bilatérales, qui restent cependant dominantes, dans la proportion de deux tiers pour un tiers ;

— au sein de l'aide bilatérale, une relative décroissance de la part apportée par les pays groupés au sein du C. A. D.

— enfin, une diminution de la part de l'aide française au sein du C. A. D., puisque son apport représentait 39,4 % des crédits en 1969 et 24,6 % en 1977.

Certes, ce relatif dégagement français ne fait pas obstacle à ce que notre pays reste celui qui verse, et de loin, les aides les plus importantes aux pays africains et malgache (1). De plus, la France n'a pas le monopole de la coopération entre le monde développé et l'Afrique, tâche qui, au demeurant, excède largement ses moyens propres.

Il est cependant inévitable que l'influence dont bénéficie la France auprès de ses partenaires africains subisse un certain déclin si l'aide quelle leur apporte ne constitue que l'annexe à des projets plus vastes.

B. — Un redressement de l'aide française.

Le montant total des crédits alloués par le projet de budget pour 1980 au Ministère de la Coopération s'élève à 4 019 millions de francs contre 3 444 millions de francs en 1979, soit une progression de 16,7 %, supérieure à celle du budget de l'Etat (2).

Si l'on rappelle que la progression du budget de la coopération avait été de 14,2 % en 1979, on constate donc une amélioration notable, bien que récente, des crédits affectés à notre effort de coopération.

1. — LA RÉPARTITION DES CRÉDITS

Les dépenses de fonctionnement progressent globalement de façon très satisfaisante (+ 17,93 %) ; cependant, les crédits consacrés aux actions de coopération culturelle et sociale stagnent (+ 3,61 %).

(1) Encore qu'il conviendrait que soit abandonnée la fallacieuse pratique d'inclure les transferts au profit des D.O.M.-T.O.M. dans l'évaluation de notre aide au Tiers Monde.

(2) Cependant, le budget global de la Coopération ne représente, en 1980, que 0,60 % du budget global de la France, contre 0,66 % en 1978.

Pour ce qui est des dépenses d'équipement, elles sont très fortement dotées en autorisations de programme (+ 41,41 %), mais les crédits de paiement ne croissent que de 12,08 %.

L'évolution de ces différents crédits est retracée dans le tableau suivant :

	BUDGET	PROJET	POURCENTAGE
	1979.	de budget 1980.	d'augmenta- tion.
	(Millions de francs.)		
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	2 723	3 211	17,93 %
Dont titre III :			
Moyens des services.....	178,5	208,1	16,57
Recherche	361	411,4	13,95
Dont titre IV :			
Assistance technique.....	1 564	1 729	10,57
Coopération militaire.....	185,8	280,8	51,13
Concours financiers.....	149,1	287,1	92,52
Actions culturelles.....	281,9	292	3,61
<i>Dépenses d'équipement (A. P.)</i>	768,5	1 086,7	41,41 %
Dont titre V :			
Investissements des services.....	7,7	12,7	64,31
Dont titre VI :			
Equipement économique et social..	633	942,2	48,84
Recherche	77,7	86,7	11,58
Equipement militaire.....	50	45	
<i>Dépenses d'équipement (C. P.)</i>	721	808	12,08 %

Ce sont donc les interventions publiques et les dépenses d'équipement qui accusent la plus forte croissance. Le Fonds d'Aide et de Coopération (F. A. C.) voit ses crédits croître de 16,5 % en crédits de paiement et de 48,8 % en autorisations de programme.

Ces augmentations sont conformes aux engagements pris par le Président de la République lors de la sixième conférence franco-africaine. Un effort important est ainsi consenti en matière d'aide aux investissements.

Les crédits de fonctionnement de la recherche croissent de 13,95 %, mais ceux des actions culturelles de 3,61 % seulement. Cette très faible augmentation s'accompagne d'une réforme du fonctionnement des centres culturels qui sera analysée plus loin.

2. — L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'effectif global des agents en coopération a légèrement augmenté de 1978 à 1979, surtout au profit des enseignants, comme le décrit le tableau suivant :

Evolution globale des effectifs.

SECTEURS	EFFECTIF 1978 (1).	EFFECTIF 1979.	DIFFERENCE	EVOLUTION en pourcentage.
Techniciens	2 907	2 939	32	+ 1,1 %
Enseignants	7 793	8 190	397	+ 5,1 %
Total.....	10 700	11 129	429	+ 4 %

(1) Effectif 1978 corrigé : prise en compte de Djibouti, techniciens et enseignants, ainsi que les enseignants des établissements français.

Pendant cette évolution globale est peu significative de la réalité de l'effort accompli par la France du fait de l'existence d'Accords de « globalisation » signés avec quatre pays (Côte d'Ivoire, Gabon, Madagascar, Sénégal).

Rappelons que ces Accords prévoient que la participation française aux dépenses d'assistance technique est plafonnée à un montant donné, et que les dépenses supplémentaires sont totalement mises à la charge de leur propre budget.

La France s'engage donc à fournir les coopérateurs supplémentaires réclamés, dans la limite de leurs possibilités budgétaires, par les Etats signataires.

La distinction entre les effectifs affectés aux Etats signataires et aux autres Etats est donc intéressante pour évaluer l'effort propre du Ministère. Or, ainsi qu'il en ressort du tableau suivant, les Etats non signataires — c'est-à-dire les plus pauvres — se voient affecter un effectif d'enseignants en très faible croissance (+ 1,5 %), celui des techniciens diminuant (— 0,8 %).

Evolution différenciée des effectifs.

	TECHNICIENS			ENSEIGNANTS		
	1978	1979	Pourcentage.	1978	1979	Pourcentage.
a) <i>Etats à globalisation (Côte-d'Ivoire, Gabon, Madagascar, Sénégal).</i>						
Effectif	1 331	1 375	+ 3,3 %	4 873	5 227	+ 7,3 %
b) <i>Ensemble des autres Etats.</i>						
Effectif	1 576	1 564	— 0,8 %	2 920	2 963	+ 1,5 %

La commission avait déjà formulé, l'an passé, la crainte que les accords de globalisation ne soit l'occasion d'un dégagement de la France envers les autres pays ; cette crainte était fondée sur la nette diminution des effectifs des techniciens (— 6,8 %) et des enseignants (— 6,3 %) affectés dans ces pays. A cet égard, la situation en 1979 ne conforte pas cette appréciation négative.

II. — Les actions culturelles.

La coopération culturelle avec les pays africains et malgache emprunte des formes diverses tant par les moyens financiers et humains mis en œuvre que par la nature des objectifs poursuivis.

Les actions réalisées en 1979 et poursuivies ou initiées en 1980 intéressent principalement trois grands domaines : les centres culturels, qui font l'objet d'une réforme d'organisation, l'enseignement, et la coopération scientifique.

A. — Les centres culturels.

Dans le cadre de l'analyse des crédits affectés aux actions de coopération culturelle, nous avons relevé que le montant des sommes dont bénéficiaient ces actions ne croissait que de 3,61 %, en passant de 281,9 millions de francs en 1979 à 292 millions de francs en 1980. Cette diminution en valeur des moyens s'accompagne cependant d'intéressantes inflexions tant dans les modalités de fonctionnement des centres culturels que dans les objectifs qu'ils assignent. Or, la commission l'avait souligné l'an passé, notre coopération culturelle souffrait ces dernières années beaucoup plus cruellement d'un manque d'imagination dans la nature de ses actions que d'un manque de moyens.

1. — LA RÉFORME DU STATUT DES CENTRES CULTURELS

Elle porte sur l'organisation financière et administrative de ces centres.

a) *Organisation financière.*

Jusqu'à présent les centres constituaient des services administratifs relevant du droit commun budgétaire. Les règles nouvelles, définies par un décret du 24 août 1976, et déjà appliquées par le Ministère des Affaires étrangères, sont aujourd'hui étendues à

l'ensemble des centres relevant du Ministère de la Coopération. La nouvelle organisation repose sur l'autonomie financière : le centre demeure un service administratif de l'Etat, mais dispose désormais de l'autonomie financière, son directeur devient ordonnateur de son budget.

Les procédures de paiement sont assouplies par la création de régies de recettes et d'avances, destinées à couvrir tous les paiements courants. Dans chaque pays, les plus petits des centres culturels sont rattachés, sous forme d'annexes, à un centre principal.

b) *Organisation administrative.*

La définition des activités du centre est confiée à un conseil d'orientation, composé de l'Ambassadeur, du chef de mission et du conseiller culturel ; cette réforme permettra une meilleure prise en compte des réalités locales.

2. — LES NOUVELLES PRIORITÉS

Les centres sont invités à centrer leurs actions sur les cultures vernaculaires ; par ailleurs, la diffusion du livre sera l'objet, en 1980, d'une attention particulière.

a) *Le respect des cultures traditionnelles.*

Le Ministre indique qu'un effort sera entrepris en direction de l'ensemble de la population africaine ce qui suppose l'utilisation croissante des moyens de communication de masse : cinéma et radio notamment. La réception des *émissions radio* en ondes courtes doit être considérablement améliorée par l'utilisation de l'émetteur de Moyabi, au Gabon. S'efforçant d'accroître leur audience au-delà de leur traditionnel public urbain, les centres sont invités dans le même temps à accorder une importance croissante aux langues et aux cultures locales, vers lesquelles se tourne de plus en plus la jeunesse africaine.

b) *La diffusion du livre.*

En 1979, une dotation de 3 millions de francs a été affectée à la diffusion de livres non scolaires, qui s'ajoutait aux efforts consentis en matière de livres universitaires. En 1980, l'accent sera mis sur la formation de bibliothécaires, et l'aide à l'édition de périodiques spécialisés (médecine, agriculture, alphabétisation...).

B. — L'aide aux enseignements.

L'aide aux différentes formes d'enseignement représente l'action la plus vaste de coopération culturelle entreprise par le ministère. Cette action repose pour l'essentiel sur les services accomplis par nos coopérants en poste à l'étranger (un peu plus de 8 000 en 1979) ; nous avons analysé plus haut l'évolution de leurs effectifs, dont la croissance s'opère depuis plusieurs années au profit des pays ayant passé des accords de globalisation avec la France, c'est-à-dire des pays les moins pauvres. L'action de ces personnels en coopération est relayée en Côte-d'Ivoire, au Sénégal et en Haute-Volta, par des méthodes audio-visuelles.

I. — L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Les priorités retenues en 1979 en la matière ont été les suivantes :

- la formation de cadres enseignants africains ;
- l'amélioration de la formation et du niveau de qualification des assistants techniques français ;
- la priorité accordée à certaines disciplines (français, mathématiques, sciences, technologie) ;
- l'aide à la création et à l'équipement des centres pédagogiques nationaux ;
- l'aide apportée à l'innovation pédagogique, en particulier par l'emploi de moyens audio-visuels et la diffusion de documents pédagogiques ;
- l'aide à l'équipement des établissements scolaires ;
- l'instauration d'un fonds de concours destiné à promouvoir l'édition, à l'extérieur ou sur place, de documents didactiques élaborés par les instituts pédagogiques locaux (livrets, fascicules et manuels scolaires, séries de diapositives) ;
- l'aide à la fabrication locale de matériels didactiques adaptés.

Les programmes de coopération avec chaque Etat sont définis au cours des commissions de recrutement en ce qui concerne les effectifs du personnel enseignant, au cours de missions spéciales

en ce qui concerne les « opérations » pédagogiques spécifiques et par échange de correspondances et séances de concertation en ce qui concerne les équipements pédagogiques.

Dans l'enseignement primaire, la relève des instituteurs français par des enseignants locaux a sensiblement progressé, et la plus grande partie des assistants techniques en poste est affectée à des tâches de recherche pédagogique et de formation.

En revanche, la formation des professeurs de l'enseignement secondaire est encore loin de pouvoir répondre aux besoins nationaux.

La répartition par Etat des coopérants français en poste dans les degrés primaires et secondaires — à l'exclusion des instituteurs et professeurs chargés de la scolarisation des enfants français — est récapitulée dans le tableau suivant :

ETATS	EFFECTIFS
Bénin	40
Burundi	25
Cameroun	205
Cap-Vert	»
Comores	42
Congo	121
Côte-d'Ivoire	1 883
Djibouti	250
Empire Centrafricain.....	142
Gabon	163
Guinée-Bissau	3
Haïti	0
Haute-Volta	107
Madagascar	219
Mali	44
Maurice	10
Mauritanie	91
Niger	133
Rwanda	30
Sao Tome.....	0
Sénégal	563
Seychelles	10
Tchad	136 (1)
Togo	47
Zaïre	1

(1) Jusqu'en février 1979.

Les tâches accomplies par ces personnels français sont complétées par l'aide qui est accordée aux activités de recherche et de documentation pédagogique menées dans les instituts nationaux.

2. — L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En matière d'enseignement supérieur, c'est le problème du recrutement des coopérants qui se révèle fort épineux et, pour l'instant, non résolu. Le cadre dans lequel se déroule la carrière des enseignants du degré supérieur en France ne les incite en rien à partir en coopération ; les enseignants qui seraient éventuellement tentés par goût personnel par une telle perspective en sont dissuadés par la prise en compte des difficultés innombrables auxquelles se heurte la réintégration en France de leurs collègues ayant servi en coopération...

L'amélioration de la coopération au niveau universitaire dépend donc de facteurs qui échappent largement au Ministère de la Coopération. Pour l'année 1978-1979, 1 059 enseignants relevant de ce Ministère étaient en poste dans les universités africaines, dont 303 à l'université d'Abidjan et 159 à l'université de Dakar.

3. — L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les demandes de nos partenaires dans ces deux domaines connexes sont pressantes, la maîtrise des différentes techniques étant, autant que l'élévation du niveau de formation générale, la clé du développement. L'action de la France en matière d'aide à l'enseignement technique et à la formation professionnelle s'inspire des trois mêmes lignes d'action que pour l'enseignement général :

- adaptation aux besoins des Etats ;
- recherche d'un accroissement de la capacité d'enseignement et de formation des Etats ;
- et, en conséquence, volonté d'assurer l' « africanisation » progressive de l'enseignement et de la formation.

Les principales actions de formation portent tout naturellement d'abord sur les activités rurales : actions en direction des paysans, formation de conducteurs de travaux et d'ingénieurs, surtout en matière vétérinaire, sylvicole et piscicole.

Dans le secteur secondaire sont développées les qualifications d'ouvriers professionnels, de techniciens et d'ingénieurs, et, dans le tertiaire, les domaines de l'urbanisme, l'hôtellerie et la gestion sont privilégiés.

A titre d'illustration, voici la liste des actions développées sur les crédits affectés en 1979 à l'enseignement technique et à la formation professionnelle :

A. — Chapitre 42-21. — Article 10. — Actions de coopération culturelle :

Secteur économique primaire (agriculture, agronomie, élevage).....	6 176 090 F
Secteur économique secondaire (industrie, bâtiment, mines).....	7 226 550 F
Secteur économique tertiaire (services, administration, etc.).....	5 270 850 F
Formation des travailleurs migrants.....	347 320 F
	<hr/>
	19 020 810 F
	<hr/> <hr/>

B. — Chapitre 68-91. — Décisions du comité directeur du Fonds d'aide et de coopération :

Secteur économique primaire :

— Aide aux maisons familiales rurales.....	3 000 000 F
— Alphabétisation au Congo.....	1 255 000 F
— Appui à la section agricole et vétérinaire de Butaré.....	913 000 F
— Cellule de formation au Ministère de l'Agriculture du Gabon..	1 127 000 F
— Appui à l'école supérieure d'agronomie de Niamey.....	3 300 000 F
— Formation de jeunes agriculteurs en Haute-Volta.....	2 000 000 F
— Formation et recyclage de cadres agricoles au Zaïre.....	400 000 F
	<hr/>
	11 995 000 F
	<hr/> <hr/>

Secteur économique secondaire :

— Construction du lycée technique de Flacq.....	3 500 000 F
— Formation de transporteurs routiers dans les pays du Conseil de l'Entente	1 455 000 F
— Formation d'agents de maîtrise en Côte-d'Ivoire.....	1 400 000 F
— Mise en place de formateurs auprès :	
Du C. N. P. P. M. E. (Togo).....	1 315 000 F
De l'O. P. E. V. (Haute-Volta).....	1 500 000 F
De l'O. P. E. I. (Côte-d'Ivoire).....	1 900 000 F
De l'O. P. E. I. (Côte-d'Ivoire).....	2 470 000 F
— Appui au lycée technique de Nouakchott.....	2 500 000 F
— Appui au centre de formation de N'Djamena.....	1 200 000 F
— Equipement de l'école technique de Masina.....	2 800 000 F
— Formation d'agents de maîtrise au Sénégal.....	1 100 000 F
— Formation d'ouvriers de constructions navales au Sénégal.....	1 000 000 F
— Formation des agents de la société électrique du Gabon.....	1 520 000 F
	<hr/>
	23 660 000 F
	<hr/> <hr/>

Secteur économique tertiaire :

— Formation de personnel d'administration communale au Sénégal.	1 740 700 F
— Formation de personnel d'administration communale au Cameroun	1 000 000 F
— Etude préparatoire à la construction d'une école hôtelière aux îles Seychelles	1 500 000 F
— Etude relative à la création d'une école des cadres du chemin de fer	1 100 000 F
	<hr/>
	5 340 700 F
	<hr/> <hr/>

Total Titre VI..... 40 995 700 F

C. — La coopération scientifique.

La recherche scientifique française Outre-Mer est basée sur les activités de l'O. R. S. T. O. M. (Office de recherches scientifiques et techniques Outre-Mer) et du G. E. R. D. A. T. (Groupement d'études, de recherche et de développement de l'agronomie tropicale). Les crédits alloués par le Ministère à ces organismes en 1980 progressent de 13,95 % en dépenses de fonctionnement et de 11,58 % en investissements (crédits de paiement) (respectivement 15,35 % et 12,5 % en 1979).

L'O. R. S. T. O. M. :

La subvention inscrite au budget pour 1980 du Ministère au profit de cet organisme (314,375 millions de francs) croîtra de 14 % par rapport à celle de 1979. Vingt-quatre emplois contractuels y seront créés dont quinze emplois de chercheurs et neuf emplois d'I. T. A. (ingénieurs, techniciens ou administratifs).

Les programmes de recherche en cours portent sur :

— *les sciences de la terre* (ressources en sol, en eau, mécanismes hydrologiques et ressources minérales) ;

— *les sciences biologiques* (écosystème naturel, systèmes de production agricole, ressources génétiques, agents pathogènes des plantes cultivées, microbiologie des sols) ;

— *l'océanologie* (recherches en mer, en lagunes et en estuaires) ;

— *la santé publique* (grandes endémies, nutrition, substances naturelles à propriétés pharmacologiques) ;

— *les sciences humaines* (transformations socio-économiques du Tiers-Monde, aménagement du territoire et planification).

Le G. E. R. D. A. T. :

La subvention du Ministère se montera à 183,736 millions de francs en 1980, soit une augmentation de 11,7 %.

Les recherches poursuivies portent sur :

— les sols et les milieux naturels ;

— l'agronomie (amélioration du matériel végétal, protection du cheptel et défense des cultures) ;

— l'agro-économie ;

— la technologie agricole.

Les résultats scientifiques obtenus par ces deux organismes de recherche sont très satisfaisants, et leur coopération est toujours fort appréciée de nos partenaires, depuis surtout qu'une prise en compte plus étroite de leurs besoins et de leurs structures nationales de recherche a été entreprise. Les objectifs assignés en matière de recherche scientifique Outre-Mer sont ainsi définis par le Ministère :

« — mieux assurer la complémentarité des recherches de base et des recherches plus appliquées au service du développement ;

— permettre l'élaboration et la mise en œuvre dans ce sens de programmes finalisés, dans un esprit de large ouverture assurant une bonne articulation tant avec les autres centrales scientifiques françaises que les structures de recherche des Etats ;

— utiliser au mieux les moyens disponibles, qu'ils soient matériels (infrastructures et équipements), financiers ou humains, quels que soient les circonstances et les aléas des tâches de coopération.

Plusieurs solutions ont été étudiées à cette fin, impliquant un regroupement plus ou moins radical des centres de décision à l'intérieur du G.E.R.D.A.T. comme entre celui-ci et l'O.R.S.T.O.M. »

Les différences de statut et d'objectifs entre les deux organismes n'ont pu permettre jusqu'à présent d'avancer dans cette voie. Il importe en toute hypothèse qu'un éventuel regroupement, souhaitable pour conférer la « taille critique » à certains centres de recherche aux moyens trop modestes, ne puisse en rien nuire au potentiel scientifique d'une grande valeur représenté par l'O. R. S. T. O. M. comme par le G. E. R. D. A. T.

AUDITION DU MINISTRE

Sous la présidence de M. Léon Eeckhoutte, son président, la Commission sénatoriale des Affaires culturelles, a entendu le mercredi 17 octobre 1979, M. Robert Galley, Ministre de la Coopération, sur les crédits de son département pour 1980.

Le ministre a souligné que l'augmentation prévue de son budget pour 1980 (16,7 %) montrait la volonté du Gouvernement de développer nos actions de coopération. Cette progression porte principalement sur les crédits de fonctionnement (+ 17,93 %), les crédits d'équipement s'accroissant de 12 p. 100. M. Galley a insisté sur la croissance de 40 % des crédits du Fonds d'aide et de coopération, qui passeront de 768 millions de francs en 1979 à 1 086 millions de francs en 1980.

Cette évolution traduit dans les faits la volonté du Gouvernement de tendre vers l'affectation de 0,7 % du produit national brut de la France en faveur du tiers monde. Le renforcement de nos actions de coopération est rendu nécessaire par les efforts croissants de nombreux pays étrangers en matière d'aide économique aux pays africains et malgache. La France doit se montrer vigilante si elle veut éviter une éclipse de son influence dans cette partie du globe.

L'augmentation de notre coopération militaire répond aux demandes pressantes de nos partenaires. Quant aux moyens des services, ils seront maintenus en valeur, mais le nombre de nos assistants techniques en Afrique va croître dans le cadre des accords de globalisation. Ces accords permettent en effet d'accroître, à fourniture budgétaire constante, le nombre des coopérants grâce à une participation financière accrue des pays signataires (Côte-d'Ivoire, Sénégal, Gabon et Madagascar).

L'action culturelle reste au premier rang des objectifs de notre coopération. Il importe qu'elle prenne en compte de façon croissante la volonté des populations africaines, notamment de la jeunesse, de renouer avec les cultures traditionnelles. Des actions spécifiques doivent donc être entreprises pour que notre coopération tienne compte de cette évolution, ce qui suppose un renouvellement des méthodes et des personnels des centres culturels ; cette adaptation sera entreprise dès cette année.

M. Vérillon, rapporteur pour avis du budget de la coopération, a marqué son étonnement devant l'évolution insuffisante (+ 3,61 %) des crédits de coopération culturelle et sociale.

Puis il a attiré l'attention du Ministre sur une série de problèmes relatifs à la Coopération culturelle.

Le Ministre a répondu en précisant tout d'abord que les crédits accordés aux centres culturels, qui sont effectivement en baisse cette année, représentent moins de 10 % de l'action culturelle totale ; 2 900 millions de francs sont consacrés aux différentes actions d'enseignement et de formation, bref, à la coopération culturelle au sens large. Un effort d'appréciation de l'impact respectif des différentes formes de l'action culturelle a conduit à une redistribution des moyens : ainsi les tournées théâtrales ou les envois de films qui profitent à un public essentiellement urbain, et parfois même à la seule colonie française seront réduits au profit d'autres actions prioritaires : envois de livres en brousse, stages professionnels, extension de la zone d'écoute de Radio-France Internationale.

Les accords de globalisation ont atteint un grand développement avec la Côte-d'Ivoire, puisque ce pays contribue pour 85 % aux charges financières de notre coopération avec lui. Au Sénégal, au Gabon et à Madagascar, ils sont appliqués de façon de plus en plus ample. Au Niger, l'enseignement audio-visuel va être étendu du domaine scolaire à la formation professionnelle des adultes. Seul ce pays et la Côte-d'Ivoire ont élaboré des projets en la matière.

La langue française est activement défendue par le Ministère de la Coopération ; trois projets d'envergure seront réalisés en 1980 : la vente de livres par abonnement, avec soutien financier du Fonds d'aide et de coopération, la formation des personnels de télévision de la Côte-d'Ivoire, du Niger et du Cameroun, ainsi que la mise en fonctionnement des installations de Moyabi, au Gabon, qui permettront l'audition pendant quinze heures chaque jour et sur toute l'Afrique, de Radio-France Internationale.

Le rapprochement de l'Office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer (O. R. S. T. O. M.) et du Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale (G. E. R. D. A. T.), déjà évoqué en 1978, s'est heurté à des difficultés de statuts et de personnes ; il reste l'objectif à atteindre.

Pour ce qui est de l'augmentation des crédits inscrits au chapitre des aides budgétaires aux Etats, elle vise à la simple régularisation d'un état de fait constaté depuis 1976 : chaque année, en

effet, les lois de finances rectificatives doublent les crédits initiaux, ce supplément étant chaque fois prélevé pour la plus grande partie sur les crédits du Fonds d'aide et de coopération ; l'augmentation budgétaire ne marque donc qu'un souci de cohérence, et non une volonté d'accroître le montant des aides budgétaires.

Pour ce qui est de notre coopération avec la République Centrafricaine, le Ministère s'est toujours attaché, pour ce pays comme pour tout autre, à ce que l'aide française soit profitable à la population elle-même. Il s'attache d'ailleurs aujourd'hui à l'exercice d'un contrôle rigoureux de l'emploi des crédits mais se refuse à discriminer les pays en fonction de la personnalité des chefs d'Etat ou du régime politique.

En réponse à une remarque de **M. Hubert Martin**, sur les insuffisances de l'hôpital de Djibouti, le Ministre a précisé qu'une action de modernisation avait été entreprise.

A **Mme Brigitte Gros**, qui l'interrogeait sur les contrôles portant sur l'utilisation des crédits français par les Etats, ainsi que sur l'opportunité qu'il y aurait pour la France à pouvoir disposer des biens acquis par l'ex-empereur Bokassa en France, le Ministre a répondu que la seule fraction des aides financières susceptibles d'échapper au contrôle de la France, les aides budgétaires, ne représentaient que le vingtième du coût de la Coopération (200 millions de francs sur 4 milliards de francs). Sur cette somme, la moitié est affectée au remboursement de dettes envers la France, les 100 millions restants servant le plus souvent au paiement des fonctionnaires locaux ou aux dépenses de santé. Un éventuel détournement d'emploi des crédits ne pourrait donc porter que sur des sommes représentant un très faible pourcentage du budget de la Coopération, fraction que le Ministère s'efforce encore de réduire. Quant aux propriétés de l'ex-empereur Bokassa, ce problème doit être réglé entre lui et l'Etat Centrafricain.

En réponse à **M. Jean-François David** qui l'interrogeait sur la conformité de l'action du Gouvernement français en Centrafrique avec les idéaux de notre pays, et avec l'image que le monde s'en donne, le Ministre a répondu que la récente intervention française à Bangui avait reçu l'assentiment de l'ensemble des pays africains, à l'exception de la Libye et du Bénin.

DISCUSSION EN COMMISSION ET CONCLUSIONS

Après avoir rappelé que notre effort de coopération s'inscrivait dans un cadre marqué par une internationalisation croissante des actions entreprises en faveur des pays africains et malgache, le rapporteur a rapidement analysé les moyens alloués au ministère en 1980 : la croissance globale du budget se monte à 16,7 % ; cette forte progression est due à un accroissement notable des crédits d'investissement.

Les moyens humains sont stables, avec un total de 11 000 experts en coopération.

Puis, le rapporteur a retracé les évolutions principales des actions de coopération culturelle : si les crédits affectés aux centres culturels ne croissent que de 3,61 % en 1980, ceux-ci font l'objet d'une importante réforme de fonctionnement qui devrait en améliorer l'efficacité ; l'accent sera mis en 1980 sur une plus grande prise en compte des cultures traditionnelles africaines, ainsi que sur la diffusion de livres non scolaires.

L'aide aux enseignements primaire et secondaire se poursuit : la relève par des cadres nationaux est presque entièrement assurée au niveau primaire, mais s'effectue plus lentement au niveau secondaire. En revanche, la coopération au niveau de l'enseignement supérieur se heurte à des difficultés de recrutement. Pour finir, le rapporteur a évoqué les recherches effectuées par l'O. R. S. T. O. M. (Office de recherche scientifique et technique Outre-Mer) et par le G. E. R. D. A. T. (Groupement d'études et de recherches sur le développement de l'agronomie tropicale) : leur qualité est unanimement reconnue, mais le maintien de notre potentiel de recherche exigera peut-être certains regroupements entre ces deux organismes. Après un débat auquel ont pris part MM. Habert et Schmaus **la commission a, à la majorité, donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la coopération pour 1980.**